

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Vingt-deuxième session
Genève, 30 août – 2 septembre 2011

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour	3
Point 2 de l'ordre du jour : réunion avec le Directeur général	3
Point 3 de l'ordre du jour : réunion avec le vérificateur externe des comptes	3
Point 4 de l'ordre du jour : suivi des recommandations relatives à la supervision	4
Point 5 de l'ordre du jour : gestion des risques et contrôles internes	5
Point 6 de l'ordre du jour : projets de nouvelles constructions	6
Point 7 de l'ordre du jour : Plan d'action de l'OMPI pour le développement	6
Point 8 de l'ordre du jour : bureau du médiateur	7
Point 9 de l'ordre du jour : séance d'information du Secrétariat sur la dix-huitième session du Comité du programme et budget.....	7
Point 10 de l'ordre du jour : séance d'Information à l'intention des États membres de l'OMPI	7
Point 11 de l'ordre du jour : questions diverses	7

INTRODUCTION

1. La vingt-deuxième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (ci-après dénommé "l'Organe" ou l'OCIS") s'est tenue du 30 août au 2 septembre 2011. Étaient présents Mme Maria Beatriz Sanz Redrado (présidente), M. Fernando Nikitin (vice-président), MM. Anol N. Chatterji, Kjell Larsson, Nikolay V. Lozinskiy, Ma Fang, Gian Piero Roz et Mme Mary T. Ncube. M. George Haddad s'était fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté le projet d'ordre du jour sans modifications (voir l'annexe I).
3. Les documents présentés à l'Organe sont énumérés dans l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

4. Conformément à la décision prise à sa vingt et unième session (paragraphe 6 du document WO/IAOC/21/2), l'Organe s'est entretenu avec le Directeur général au sujet de ses réponses écrites concernant les 11 recommandations en suspens que l'Organe avait estimées à très haut risque. S'agissant des 10 premières recommandations, l'Organe a considéré que des mesures adéquates avaient été prises et que ces recommandations pouvaient être réputées closes. S'agissant de la onzième recommandation, qui porte sur l'audit interne et l'efficacité globale du contrôle interne, l'Organe est d'avis que les risques résiduels demeurent très élevés compte tenu de la non-mise en œuvre d'audits internes appropriés et adéquats. L'Organe continuera de suivre l'évolution de cette recommandation dans le cadre de la procédure de suivi périodique des recommandations en matière de supervision.

5. L'OCIS a également réexaminé les procédures de suivi applicables à ses propres recommandations, par opposition aux recommandations des vérificateurs interne et externe. L'Organe a décidé que ses recommandations continueraient de faire l'objet d'un suivi avec le Directeur général, conformément à l'ordre de service n° 16/2010, mais que les recommandations feraient l'objet d'une numérotation distincte et seraient distinguées de celles émanant d'autres sources. Il a également été convenu que le Directeur général présenterait ses observations sur ces recommandations au moins 15 jours avant la réunion suivante de l'OCIS. Les observations seraient assorties d'un délai et d'un calendrier d'exécution pour la réalisation des mesures, et les progrès effectués dans ce domaine seraient communiqués périodiquement à l'OCIS. Ces recommandations seraient alors réputées provisoirement réglées sous réserve d'un examen par la Division de l'audit et de la supervision internes.

6. S'agissant des recommandations d'audit faites par la Division de l'audit interne, le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes porterait à l'attention de l'OCIS les questions qu'il juge à risque très élevé ou élevé, pour que l'Organe prenne les mesures qu'il estime appropriées.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

7. L'Organe a rencontré le vérificateur externe des comptes et le directeur financier (contrôleur).

8. L'OCIS souhaite qu'il soit dûment pris note des efforts déployés par le Secrétariat, qui ont abouti à la mise en œuvre réussie des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). L'Organe a également reconnu la précieuse contribution du vérificateur externe des comptes dans ce contexte.
9. L'OCIS a pris note de l'observation formulée par le vérificateur externe des comptes s'agissant de la nécessité de disposer des compétences requises au sein de l'OMPI (voir le paragraphe 19 du document WO/PBC/18/4). En particulier, la réussite et la durabilité des efforts déployés par l'OMPI pour la mise en œuvre des normes IPSAS sont menacées compte tenu du niveau plus faible qu'escompté de compétences internes dans ce domaine. En conséquence, l'OCIS souhaiterait souligner que le recrutement d'un spécialiste des normes IPSAS devrait bénéficier d'un haut degré de priorité. L'Organe préconise également la mise en place d'un programme limité dans le temps visant à doter l'ensemble des membres du personnel du Département des finances et du budget des connaissances et des compétences nécessaires en matière de comptabilité fondée sur les normes IPSAS, en relation avec leurs fonctions particulières.
10. Puisque l'OMPI s'est engagée dans l'introduction d'un système de planification des ressources de l'Organisation, l'OCIS réitère sa recommandation antérieure (voir les paragraphes 20.b) et c) du document WO/AC/7/2), tendant à ce que tout le personnel reçoive une formation dans le domaine informatique et puisse ainsi adopter des processus fondés sur le système de planification des ressources de l'Organisation qui remplaceraient les systèmes manuels ou les systèmes informatiques anciens.
11. L'Organe a examiné avec le vérificateur externe des comptes les observations figurant aux paragraphes 49 à 52 de l'annexe du document WO/PBC/18/4 portant sur l'engagement actuariel relatif aux pensions des employés de l'OMPI. L'Organe a été informé que cette question concernait l'ensemble des institutions du système des Nations Unies et pas seulement l'OMPI. Le vérificateur externe des comptes avait soumis la question au Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, et un large débat avait été ouvert à ce sujet.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

12. L'OCIS a rencontré le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, le chef de la Section de l'audit interne et un auditeur conseil.
13. À sa vingt et unième session, l'OCIS a demandé à la Division de l'audit et de la supervision internes de faire le travail de vérification approprié de toutes les recommandations relatives à la supervision et de lui fournir une analyse des risques résiduels (voir le paragraphe 6 du document WO/IAOC/21/2).
14. L'Organe a reçu un rapport intitulé "Vérification des recommandations de l'OCIS" (Rapport d'audit interne IA/08/2011), qui concluait que sur les 96 recommandations en suspens dont l'Organe jugeait qu'elles présentaient un risque élevé, 82 étaient désormais considérées comme présentant un risque résiduel faible ou moyen. Toutefois, la Division de l'audit et de la supervision internes avait également noté que seules 52 recommandations avaient été certifiées par elle comme ayant été mises en œuvre. L'Organe espère que la Division de l'audit et de la supervision internes exercera la diligence requise en ce qui concerne le reste des recommandations, dont certaines étaient considérées par la Direction comme pleinement mises en œuvre, plus applicables ou en cours d'exécution. .
15. L'Organe a également observé que certaines recommandations portaient sur des thèmes communs et qu'elles pourraient faire l'objet d'une analyse quant à leurs causes profondes et être regroupées dans la mesure du possible.

16. L'OCIS s'est également entretenu avec le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes au sujet du système de suivi des recommandations relatives à la supervision, notamment des questions de responsabilité et de vérification. Malgré les progrès déjà effectués, l'Organe a estimé que le système actuel n'était toujours pas assez efficace et performant et que les procédures et processus de suivi devaient être considérablement améliorés. L'OCIS poursuivra l'étude de cette question avec le Secrétariat et fournira sa contribution.

17. L'Organe a également été informé du contenu du rapport d'audit interne intitulé "Analyse des activités dans le domaine des achats" (document IA/3/2011) et du contenu d'un rapport sur l'état d'avancement de la vérification des recommandations d'audit concernant les technologies de l'information et la sécurité informatique (document IA/09/2011). L'Organe réitère les recommandations faites au cours de ses précédentes réunions, lorsque les premiers rapports d'audit sur ces questions avaient été analysés (paragraphe 10 à 13 du document WO/AC/9/2, paragraphe 16.d) du document WO/AC/11/2 et paragraphes 26 à 29 du document WO/AC/13/2).

18. L'OCIS demande qu'à sa prochaine réunion qui se tiendra en novembre, la Direction lui fournisse des informations actualisées sur les rapports d'audit interne, en particulier ceux concernant les achats et les technologies de l'information et de la communication, et sur toutes les autres recommandations ouvertes.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RISQUES ET CONTROLES INTERNES

19. L'Organe s'est entretenu avec le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion, le directeur financier (contrôleur), la directrice de la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l'exécution des programmes, le chef de la Section du budget et un consultant au sein du Bureau de la gestion des projets du Programme de réorientation stratégique.

20. L'Organe a été informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative concernant le renforcement du contrôle interne et la gestion des risques au titre des initiatives n^{os} 5 et 15 du Programme de réorientation stratégique, et du fait qu'un appel à propositions avait été lancé aux fins du recrutement d'une entreprise externe chargée de superviser la mise en œuvre d'un système global de contrôle interne.

21. L'Organe a également été informé que le "Bilan de l'examen des procédures de contrôle interne à l'OMPI et de l'évaluation des insuffisances en la matière" (IA/01/2010) constituerait un élément essentiel dans l'élaboration du projet. L'Organe a rappelé qu'il avait examiné le rapport sur l'évaluation des insuffisances à sa dix-septième session et avait recommandé par la suite que le rapport soit présenté aux États membres et que l'instrument d'analyse et d'évaluation des insuffisances en ce qui concerne les procédures de contrôle au niveau des entités à l'OMPI contenu dans le rapport soit utilisé régulièrement en vue de fournir à l'Équipe de haute direction un instrument de suivi des progrès accomplis dans l'élimination de ces insuffisances en matière de contrôle interne (voir le paragraphe 66 du document WO/AC/17/2).

22. L'Organe souhaiterait être informé à sa vingt-quatrième session, prévue au cours du premier trimestre de 2012, des pratiques en vigueur en matière de gestion des risques au sein du Secrétariat. Cette information devrait également porter sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toute recommandation relative à la gestion des risques et aux contrôles internes formulée par un auditeur, un consultant ou un comité, ou figurant dans un rapport de gestion interne.

23. L'Organe a pris note du document établi par la Division de l'audit et de la supervision internes intitulé "Plan d'audit révisé pour 2011 et rapport sur l'état d'avancement de l'audit interne", daté du 19 août 2011. À cet égard, et compte tenu de l'observation formulée par l'Organe à sa vingt et unième session (paragraphe 16 du document WO/IAOC/21/2), l'OCIS continue d'émettre des réserves quant au plan annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes. L'Organe

réaffirme que “le plan annuel de la Division de l’audit et de la supervision internes devrait être un point permanent de l’ordre du jour et ce, tant que la couverture des activités d’assurance collectives n’a pas atteint un certain niveau de confort”, et il réitère les observations qu’il a formulées aux paragraphes 14 à 17 du rapport de sa vingt et unième session (document WO/IAOC/21/2).

POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

24. L’Organe s’est entretenu avec la directrice de la Division de l’infrastructure des locaux et a été informé de l’état d’avancement des projets, tel qu’il figure dans les documents WO/PBC/18/9 et WO/PBC/18/10.

25. L’OCIS tient à ce qu’il soit pris acte du fait qu’il exerce une fonction de supervision en s’appuyant sur les informations qui lui sont fournies par le Secrétariat ou les rapports de l’auditeur interne ou du vérificateur extérieur, mais ne réalise pas d’audits à proprement parler. L’Organe a par conséquent exercé une fonction de supervision de manière continue, mais n’a pas procédé à la vérification des dépenses engagées à ce jour en ce qui concerne le nouveau bâtiment administratif.

26. En temps voulu pour sa prochaine réunion, prévue en novembre, l’OCIS souhaite obtenir des informations détaillées sur le coût total de la construction du nouveau bâtiment administratif. L’Organe souhaite également être informé en détail des montants versés à des tiers du fait du retard dans la livraison du nouveau bâtiment administratif par l’entreprise générale et, parallèlement, du montant total qui sera finalement versé par l’entreprise générale du fait de ce retard de livraison.

27. En ce qui concerne le projet de nouvelle salle de conférence, l’Organe a décidé d’assurer un suivi concernant les plans de la Direction visant à maintenir le coût total de la construction dans les limites du budget approuvé, conformément à la demande du jury de sélection et comme il ressort des paragraphes 26 et 28 du Rapport d’audit interne IA/02/2011 intitulé “Examen des registres des risques de l’OMPI pour les projets de constructions”.

POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR : PLAN D’ACTION DE L’OMPI POUR LE DEVELOPPEMENT

28. L’Organe s’est entretenu avec le vice-directeur général chargé du Secteur du développement, la directrice adjointe par intérim et un consultant de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement et le chef de la Section de la gestion et de l’exécution des programmes.

29. L’OCIS a été informé de l’intégration des projets relatifs au Plan d’action pour le développement dans le programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2012-2013, ainsi que de la manière dont la part des activités en faveur du développement dans ce programme et budget avait été établie.

30. L’Organe a également été informé que, en attendant la mise en œuvre du système de planification des ressources d’entreprise, le Secrétariat s’employait à élaborer un instrument provisoire permettant d’assurer le suivi des dépenses effectivement engagées dans des activités en faveur du développement, instrument qu’il était prévu de mettre en place au plus tard en janvier 2012.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAU DU MEDIATEUR

31. L'OCIS s'est entretenu avec le chef de cabinet et le médiateur de l'OMPI, qui lui ont fourni des informations sur les fonctions du médiateur à l'OMPI.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION DU SECRETARIAT SUR LA DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET

32. L'OCIS a également assisté à une séance d'information sur la dix-huitième session du Comité du programme et budget organisée par le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion, le directeur financier (contrôleur), la directrice de la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l'exécution des programmes et le chef de la Section du Budget.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

33. L'OCIS a tenu une séance d'information à l'intention des États membres, à laquelle ont assisté les représentants de 22 États membres. L'Organe a informé les représentants de la teneur du présent rapport et la séance a été suivie d'une séance de questions-réponses.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

34. La prochaine réunion de l'Organe devrait se tenir du mardi 1^{er} au vendredi 4 novembre 2011.

35. Sous réserve de plus amples discussions au sein de l'Organe, le projet d'ordre du jour de cette réunion devrait comporter notamment les points suivants :

1. Réunion avec le Directeur général
2. Suivi des recommandations relatives à la supervision
3. Exposé sur les activités dans le domaine des TIC
4. Exposé sur les activités relatives aux achats
5. Enquêtes
6. Programme de travail de l'OCIS en 2012
7. Séance d'information à l'intention des États membres de l'OMPI
8. Questions diverses

[L'annexe I suit]



WO/IAOC/22/1 PROV.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 29 JUILLET 2011

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Vingt-deuxième session
Genève, 30 août – 2 septembre 2011

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réunion avec le Directeur général
3. Réunion avec le vérificateur externe des comptes
4. Suivi des recommandations en matière de supervision
5. Gestion des risques et contrôles internes
6. Projets de nouvelles constructions
7. Plan d'action de l'OMPI pour le développement
8. Bureau du médiateur
9. Séance d'information du Secrétariat sur la dix-huitième session du Comité du programme et budget
10. Séance d'information à l'intention des États membres de l'OMPI
11. Questions diverses

[L'annexe II suit]

LISTE DES DOCUMENTS

Point 2 de l'ordre du jour REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

Lettre du Directeur général au président de l'OCIS, datée du 26 juillet 2011

Réponse du Directeur général au sujet des 11 recommandations de l'Organe en suspens, classées comme étant à risque très élevé

Rapport d'audit interne IA/08/2011 "Vérification de la mise en œuvre des recommandations de l'Organe consultatif indépendant de surveillance", daté du 18 août 2011

- Rapport final et mémorandum d'accompagnement
- Annexe I Tableau de vérification

Point 3 de l'ordre du jour REUNION AVEC LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

WO/PBC/18/3 (*États financiers pour 2010*)

WO/PBC/18/4 (*Rapport du vérificateur externe des comptes : vérification des états financiers de 2010*)

Mémorandum intitulé "Rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes (juillet 2010 – juin 2011) sur les recommandations du vérificateur externe des comptes", daté du 7 juillet 2011, adressé par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes au Directeur général

Réponses des Services des finances aux questions soulevées par l'OCIS à sa vingt et unième session (23 – 27 mai 2011) au sujet des états financiers, document daté du 8 juillet 2011

WO/PBC/18/17 (*Rapport du vérificateur externe des comptes : Audit de surveillance financière dans le domaine des ressources humaines*)

Point 4 de l'ordre du jour SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

Rapport d'audit interne IA/08/2011 "Vérification de la mise en œuvre des recommandations de l'Organe consultatif indépendant de surveillance", daté du 18 août 2011

- Rapport final et mémorandum d'accompagnement
- Annexe I Tableau de vérification

Rapport sur l'état d'avancement de la vérification de la mise en œuvre des recommandations de la Division de l'audit et de la supervision internes relatives aux technologies de l'information et à la sécurité informatique (IA.09.2011) et mémorandum, datés du 22 août 2011

Rapport d'audit interne IA/03/2011 "Analyse des activités dans le domaine des achats", daté du 1^{er} juin 2011

Rapport d'audit interne IA/02/2011 "Examen des registres des risques de l'OMPI pour les projets de constructions", daté du 20 mai 2011

Rapport d'audit interne IA/07/2010 "Analyse des activités dans le secteur du développement", daté du 21 mai 2011

Point 5 de l'ordre du jour GESTION DES RISQUES ET CONTROLES INTERNES

Rapport sur l'état d'avancement du Programme de réorientation stratégique, daté d'août 2011

Note d'information de la Division de l'audit et de la supervision internes sur l'évaluation des risques dans le contexte de l'OMPI, datée du 19 août 2011

Plan d'audit révisé pour 2011 et rapport sur l'état d'avancement de l'audit interne, datés du 19 août 2011

Point 6 de l'ordre du jour PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

WO/PBC/18/9 (*Rapport sur l'état d'avancement des projets de nouvelles constructions*)

WO/PBC/18/10 (*Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence et proposition concernant ce projet*)

WO/PBC/18/6 (*Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI*)

Rapport d'audit interne IA/02/2011 "Examen des registres des risques de l'OMPI pour les projets de constructions", daté du 20 mai 2011

Registre des risques relatif au projet de nouvelle salle de conférence, daté du 31 juillet 2011

Extrait – Risques très élevés inscrits dans le registre des risques relatif au projet de nouvelle salle de conférence, daté du 31 juillet 2011

Point 7 de l'ordre du jour PLAN D'ACTION DE L'OMPI POUR LE DEVELOPPEMENT

WO/PBC/18/5 (*Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013*)

Questions-réponses dans le cadre des séances d'information du Comité du programme et budget, document daté du 22 juin 2011

Tableau des résultats pour 2012-2013 (note d'information)

Point 8 de l'ordre du jour BUREAU DU MEDIATEUR

Ordre de service n° 32/2009 intitulé "Bureau du médiateur", daté du 23 juin 2009

Annexe A intitulée "Procédure officielle" de l'ordre de service n° 31/2009 intitulé "Jury mixte de l'OMPI chargé de l'examen des plaintes", daté du 23 juin 2009

Document A/65/303 "Activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies. Rapport du Secrétaire général", daté du 16 août 2010

Point 9 de l'ordre du jour SEANCE D'INFORMATION DU SECRETARIAT SUR LA
DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE DU PROGRAMME ET
BUDGET (PBC/18)

WO/PBC/18/5 (*Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013*)

Questions-réponses dans le cadre des séances d'information du Comité du programme et budget, document daté du 22 juin 2011

Tableau des résultats pour 2012-2013 (note d'information)

Autres documents

Programme de travail révisé de la Section de l'évaluation pour 2011, daté du 23 août 2011

Estimations de la Division de l'audit et de la supervision internes concernant les dépenses par secteur en 2010

Mémorandum intitulé "Rapport de synthèse semestriel de la Division de l'audit et de la supervision internes sur des dossiers appelant une enquête au 30 juin 2011", daté du 18 juillet 2011, adressé par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes au Directeur général

Rapport statistique sur les enquêtes classées, mai 2011

[Fin de l'annexe II et du document]